

Le PRÉSIDENT: Avez-vous demandé un renseignement à M. Folliott, monsieur Donnelly?

*M. Donnelly:*

D. Oui, je veux que le témoin se reporte aux pages 257 à 259 du rapport de la Commission Turgeon, là où on laisse entendre que les meuniers et les marchands étaient présents et le juge Turgeon a posé certaines questions aux pages 257 et 258. Veuillez les lire.—R. Très bien:

1ère question (g) Quelle serait, à votre avis, la répercussion sur la vente du blé canadien dans les Iles britanniques, si le marché à terme de Winnipeg cessait de fonctionner, comme l'ont préconisé quelques-uns de ceux qui ont déposé devant la Commission au Canada?

Réponse: La fermeture du marché à terme de Winnipeg diminuerait le volume du commerce du grain canadien. Le cours de clôture de ce marché sert de base à tous les calculs relatifs à l'offre de blé dans toute l'Europe, le lendemain matin.

De plus, le marché à terme de Winnipeg constitue dans l'ensemble le marché où se font les opérations de couverture au sujet du blé canadien. Le seul cas où cela ne se produit pas, c'est lorsque les cours des autres marchés où ont lieu des opérations de couverture paraissent trop élevés par rapport aux perspectives de récolte et/ou à la récolte réelle, mais en général, c'est à Winnipeg que s'achètent les options de couverture relativement au blé canadien, quelle que soit la position de l'opérateur.

La chose rendrait, certes, fort aléatoires les affaires de toutes les maisons d'exportation et de tous les commerçants du Royaume-Uni qui font le trafic du blé canadien et tendrait à limiter les transactions.

Il semble manifeste que si le marché de Winnipeg fermait ses portes, les exportateurs devraient pourvoir à l'établissement d'une marge déterminée et considérable, pour couvrir les risques accrus.

Après mûre réflexion, nous sommes d'avis que le cours quotidien moyen auquel le blé canadien se vend en Europe est inférieur à la cote quotidienne moyenne sur le marché de Winnipeg, ce qui indique que, grâce au système actuel, le producteur canadien obtient un prix supérieur à la parité c.a.f. du même jour. Autrement dit, l'écoulement de son blé dans les pays consommateurs s'effectue sans qu'il lui en coûte un sou.

Le PRÉSIDENT: De qui est ce témoignage, monsieur Folliott?

M. WRIGHT: Je ne vois pas quel rapport cela présente avec l'écoulement actuel du blé. Cela a trait à l'écoulement du blé il y a des années avant l'institution du service de l'importation des céréales en Grande-Bretagne; cela est antérieur à la guerre et ne nous intéresse pas. Je ne vois pas pourquoi cette déposition devrait être insérée au compte rendu à moins que ce ne soit pour appuyer le dada favori du Dr Donnelly.

M. DONNELLY: M. Perley y a fait allusion il y a une journée ou deux. Il a déclaré que lors de son voyage en Angleterre M. le juge Turgeon n'avait entendu aucune objection et qu'on ne lui avait fait aucune représentation quant à la fermeture de la Bourse des grains de Winnipeg.

*M. Perley:*

D. Quelles sont ces opinions?—R. Ce sont celles des commerçants de blé britanniques. L'en-tête est: "Opinions des commerçants de blé britanniques".

D. Quels témoins ont donné ces opinions?—R. Ils ne sont pas indiqués.

Le PRÉSIDENT: Tels que consignés par M. le juge Turgeon.

M. PERLEY: A la page 257 du rapport, M. le juge Turgeon dit que presque toutes les autorités britanniques étaient contentes de la situation au Canada et